



## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),  
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 15 décembre 2022,  
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| Préavis municipal n° 22 (22) : | Budget communal 2023   |
| Préavis municipal n° 23 (22) : | Demande d'adoption du budget 2023<br>Entente intercommunale de la STEP de Champagne<br>Champagne, Grandson (hameau de Bru), Mauborget, Tévenon |
| Préavis municipal n° 24 (22) : | Demande d'adoption de la modification des statuts de<br>l'association intercommunale d'épuration de la région de<br>Grandson - AIERG           |
| Préavis municipal n° 25 (22) : | Aménagement de la parcelle communale 395 pour favoriser la<br>biodiversité et l'entretien  |
| Préavis municipal n° 26 (22) : | Réaménagement de la place de jeux des Paquières  |
| Préavis municipal n° 27 (22) : | Demande d'adoption d'un crédit pour l'achat de modules<br>provisoires  |

Les électeurs peuvent consulter cette décision au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 16 décembre 2022



Commune de  
**Champagne**

Greffe municipal  
Rue du Village 1  
1424 Champagne

024 436 04 20  
champagne@champagne.ch  
www.champagne.ch

LA MUNICIPALITE